

Vincent Regnault, Avocat Conseiller juridique principal Affaires réglementaires et réclamations

Ligne directe : (514) 598-3102 Télécopieur : (514) 598-3839 Courriel :<u>vregnault@gazmetro.com</u>

Adresse courriel pour ce dossier : dossiers.reglementaires@gazmetro.com

### PAR SDE ET PAR COURRIER

Le 25 août 2011

Me Véronique Dubois Secrétaire **RÉGIE DE L'ÉNERGIE** Tour de la bourse 800, Place Victoria - bureau 255 Montréal (Québec) H4Z 1A2

Objet : Demande de modifier les tarifs de Société en commandite

Gaz Métro à compter du 1er octobre 2011

Notre dossier : 312-00458 Dossier Régie : R-3752-2011

Chère consœur,

Nous souhaitons donner suite à votre correspondance datée du 18 août dernier relativement au dossier mentionné en rubrique. En prévision de l'audience prévue du 7 au 20 septembre prochain, voici des informations qui devraient permettre une meilleure planification de son déroulement.

#### 1. Processus d'entente négociée (« PEN »)

Gaz Métro a été mandatée par l'ensemble des intervenants afin d'informer la Régie qu'aucune présentation des résultats du PEN n'était prévue dans le cadre des audiences à venir. Gaz Métro et les intervenants invitent donc la Régie à rendre une décision sur la base de la preuve écrite déposée au dossier.

Dans l'éventualité où la Régie désirait néanmoins poser des questions sur les résultats du PEN, les intervenants ont désigné Messieurs Sylvain Audette, directeur – réglementation et tarification, et Jean-Benoit Trahan, chef de service – réglementation, afin d'y répondre.

### 2. Plan d'approvisionnement et suivi 5 de la décision D-2011-048

Messieurs Frédéric Morel, directeur – approvisionnements gaziers, et Nicolas Crête, chef de service, prévision de la demande et intelligence de marché, ainsi que Mesdames Marie-Stella Downs, conseillère senior – planification à long terme, et Caroline Dallaire, conseillère principale – prévision de la demande, témoigneront sur le plan d'approvisionnement. Leur présentation durera environ 5 minutes.

En ce qui a trait au suivi 5 demandé par la Régie dans sa décision D-2011-048, le panel n'aura pas de présentation. Les membres du panel seront toutefois disponibles pour répondre aux questions de la Régie ou d'intervenants ayant signé un engagement de confidentialité, le cas échéant. Dans une telle éventualité, Gaz Métro demandera que le témoignage du panel à l'égard de la pièce Gaz Métro-4, Document 17, qui se rapporte au suivi 5 relatif au renouvellement des capacités de stockage à Union, soit rendu à huis clos. Cette demande s'explique par le caractère confidentiel des informations qui se trouvent à cette pièce et que la Régie a reconnu par sa décision D-2011-077.

# 3. Rapport d'avancement du projet d'inclure plus d'un point de livraison pour les clients désirant fournir leur propre gaz naturel (suivi 4 de la décision D-2011-048)

Gaz Métro n'entend pas faire de présentation à l'égard de ce suivi. Messieurs Morel et Jean-François Tremblay, chef de service – tarification, ainsi que Madame Downs seront toutefois disponibles pour répondre aux questions des intervenants ou de la Régie, le cas échéant.

# 4. Nombre de jours d'interruption et principes d'établissement du tarif d'équilibrage pour la clientèle interruptible (suivi 6 de la décision D-2011-048)

Messieurs Morel et Tremblay ainsi que Mesdames Downs et Caroline Provencher, chef de service – budget, témoigneront sur ce suivi. Leur présentation durera environ 25 minutes.

#### 5. <u>Impact du GNV sur le plan d'approvisionnement</u>

Gaz Métro n'entend pas faire de présentation à l'égard de ce sujet. Monsieur Morel ainsi que Mesdames Downs et Provencher seront toutefois disponibles pour répondre aux questions des intervenants ou de la Régie, le cas échéant.

#### 6. Étude des taux d'amortissement

Mesdames Caroline Plamondon, chef de service – immobilisations et contrôle des coûts, et Julie Bisson, conseillère – analyse et gestion des immobilisations, témoigneront sur ce sujet. Elles seront accompagnées du Dr Larry Kennedy. Leur présentation durera environ 15 minutes.

Par ailleurs, Gaz Métro souhaite que Dr Kennedy soit reconnu à titre d'expert, tel que plus amplement exposé dans notre correspondance datée du 17 août dernier.

Gaz Métro a retenu les services d'un interprète pour l'occasion du témoignage du Dr Kennedy qui se déroulera en anglais. Les sténographes en ont aussi été informés afin qu'ils prévoient le personnel nécessaire.

## 7. Stratégie tarifaire, grille tarifaire et rapport sur les liens entre les résultats de la répartition des coûts et les structures tarifaires (suivi 3 de la décision D-2011-048)

Monsieur Tremblay et Madame Wahiba Salhi, conseillère principale – tarification, témoigneront sur ces sujets et suivi. Leur présentation durera environ 20 minutes.

## 8. <u>Conditions de service et tarifs et suivis 9, 10, 11 et 12 (décision D-2011-048)</u>

Gaz Métro n'entend pas faire de présentation à l'égard de ce sujet et des suivis afférents. Monsieur Tremblay ainsi que Mesdames Lyne Lalonde, directrice – services à la clientèle, et Isabelle Lemay, conseillère senior – réglementation, seront toutefois disponibles pour répondre aux questions des intervenants ou de la Régie, le cas échéant. La Régie notera que Madame Lalonde n'est malheureusement pas disponible les 12, 13 et 14 septembre. Nous croyons toutefois que ce sujet devrait pouvoir être traité par la Régie durant les journées du 7, 8 ou 9 septembre.

### 9. Rentabilité résidentielle

Messieurs Crête et Trahan ainsi que Madame Dallaire témoigneront sur ce sujet. Leur présentation durera environ 10 minutes.

### 10. Rapport d'évaluation sur le PRC et le PRRC (suivi 8 de la décision D-2011-048)

Messieurs Crête et Éric Hurtubise, conseiller principal – intelligence de marché, témoigneront sur ce suivi. Leur présentation durera environ 15 minutes.

### 11. Fonds en efficacité énergétique (« FEÉ »)

Messieurs Sylvain Clermont, directeur général du FEÉ, Ronald O'Narey, conseiller principal — stratégie, marketing et clientèle résidentielle et sociocommunautaire FEÉ, et Benoit Paillé, conseiller, nouvelles technologies et évaluation des programmes du FEÉ, témoigneront au sujet du rapport d'étape 2010-2011 du FEÉ et du plan d'action en efficacité énergétique : horizon 2012-2014 du FEÉ. Leur présentation durera environ 20 minutes.

## 12. PGEÉ (suivi 13 de la décision D-2011-0748 et suivi de la décision D-2011-073)

Monsieur Vincent Pouliot, chef de service – efficacité énergétique, et Madame Isabelle Gendron, conseillère principale – efficacité énergétique, témoigneront sur les suivis mentionnées ci-dessus. Leur présentation durera environ 20 minutes.

### 13. Gestion des actifs (suivis 1 et 7)

Gaz Métro n'entend pas faire de présentation à l'égard de ces suivis. Messieurs Simon Garneau, directeur — ingénierie, gestion des actifs et géomatique, Pierre Noiseux, conseiller — gestion des actifs, et Mathieu Béland, chef de service — gestion des actifs et intégrité du réseau, seront toutefois disponibles afin de répondre aux questions de la Régie ou d'intervenants ayant signé un engagement de confidentialité, le cas échéant.

Gaz Métro souligne qu'elle demandera que tout témoignage du panel sur ces suivis soit rendu dans le cadre d'un huis clos considérant l'ordonnance de confidentialité rendue par la Régie à l'égard de la pièce Gaz Métro-11, Document 1, dans le cadre de sa décision D-2011-077.

### 14. Taux de rendement et la structure en capital

Monsieur Patrick Cabana, vice-président – approvisionnements et réglementation, et Docteur Roger A. Morin témoigneront sur ces sujets. Leur présentation durera environ 2 heures.

Par ailleurs, Gaz Métro souhaite que Dr Morin soit reconnu à titre d'expert, tel que plus amplement exposé dans notre correspondance datée du 17 août dernier.

Enfin, la Régie notera que Gaz Métro a retenu les services d'un interprète tant pour sa preuve – et contre-preuve, le cas échéant – sur le taux de rendement et la structure en capital que pour celles de l'ACIG sur le taux de rendement et de la FCEI sur le risque d'affaires.

### 15. Plan de dissolution du FEÉ (suivi 2 de la décision D-2011-048)

Considérant la réponse fournie à ce suivi contenue à la pièce Gaz-Métro-9, Document 9, Gaz Métro propose de ne faire entendre aucun panel. Évidemment, si la Régie souhaitait poser des questions à des représentants de Gaz Métro sur ce sujet, nous mettrons à votre disposition les témoins appropriés.

Pour ce qui est de la présentation de la preuve, Gaz Métro propose que les sujets 1 à 13 énoncés dans la présente lettre soient présentés dans l'ordre dans lequel ils sont traités ci-dessus. Les intervenants auraient par la suite le loisir de faire leur preuve sur l'ensemble de ces sujets. Enfin, Gaz Métro pourrait présenter toute

contre-preuve qu'elle jugerait utile de faire.

Une fois les sujets 1 à 13 entendus, et comme le suggère la Régie dans sa correspondance datée du 18 août dernier, les sujets du taux de rendement et de la structure en capital pourraient être abordés tant par Gaz Métro — preuve et contre-preuve, le cas échéant — que par les intervenants, incluant la preuve sur le risque d'affaires que souhaite faire la FCEI.

En ce qui a trait aux contre-interrogatoires des témoins des intervenants, nous réservons nos droits à cet égard en fonction de la preuve qui sera faite à l'audience. À l'heure actuelle, nous proposons à la Régie de nous réserver une période de dix minutes par intervenants. Toutefois, nous demanderions à la Régie de bien vouloir prévoir une période d'une journée et demi en prévision des contre-interrogatoires de l'expert de l'ACIG, Dr Laurence Booth, et de l'analyste de la FCEI, Monsieur Antoine Gosselin.

Bien qu'il soit difficile de prévoir de façon précise le temps nécessaire pour présenter notre argumentation, les sujets traités nous laissent croire qu'une journée serait une durée réaliste. Considérant que la preuve sur le taux de rendement et la structure de capital risque de se terminer le 17 septembre, il nous semblerait bénéfique pour tous de disposer d'une journée ouvrable libre avant l'argumentation. Dans cette mesure, Gaz Métro suggère que l'argumentation finale ait lieu les 20 et 21 septembre.

En terminant, vous trouverez à la pièce Gaz Métro-19, Document 1, les *curriculum vitae* des témoins à l'emploi de Gaz Métro.

Espérant le tout conforme, nous vous prions d'agréer, chère consœur, nos salutations distinguées.

Hugo Sigouin-Plasse pour

Vincent Regnault

VR/mb